

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 février 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **21-02-109    Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 février 2021 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

7.12    Mesure disciplinaire / Suspension sans solde / Employé n° 461

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1.    Adoption de l'ordre du jour**
- 2.    Adoption du procès-verbal**
  - 2.1    Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021
- 3.    Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1    Période de questions
- 4.    Affaires du Conseil**
  - 4.3    Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne poinsettias 2021 / Commandite
  - 4.5    Fondation de l'Hôpital du Suroît / Projet de soutien à l'autonomie des personnes âgées / Aide financière
- 5.    Greffe et affaires juridiques**
  - 5.2    Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / Contestation de l'évaluation foncière
  - 5.3    Réclamation / Approbation du règlement hors cour / 710, rue Valois / Dossier n° 760-22-011452-193
- 6.    Finances et trésorerie**
- 7.    Ressources humaines**
  - 7.1    Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2    Service des travaux publics / Embauche / Mécanicien
  - 7.3    Adoption / Politique portant sur le télétravail
  - 7.4    Service des loisirs et de la culture / Affectation temporaire au poste de chef de division – Sport et loisirs
  - 7.5    Service de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Inspectrice municipale 2
  - 7.6    Service des eaux / Confirmation de poste / Opératrice d'usine d'épuration

- 7.7 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 20 janvier 2021
- 7.8 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 21 janvier 2021
- 7.9 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Chef de section – Programmes aquatiques
- 7.10 Service de l'informatique et de la géomatique / Création de poste / Spécialiste en sécurité informatique
- 7.11 Service des communications / Création de poste / Chargé de communications
- 7.12 Mesure disciplinaire / Suspension sans solde / Employé n° 461

**8. Communications**

**9. Informatique et géomatique**

**10. Sports et loisirs**

**11. Culture et vie communautaire**

- 11.1 Demande d'aide financière / MCC / Programme d'aide aux immobilisations / Volet 1 – Restauration de biens patrimoniaux / Cheminées de la Maison Valois / Autorisation de signature
- 11.2 Octroi de contrat / 401-120-21-01 / Gestion et animation numérique / Plate-forme web Je suis MOZAIK / Autorisation de signature

**12. Protection publique**

**13. Travaux publics**

- 13.1 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-10 / Services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux
- 13.2 Résiliation de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-28 / Fourniture d'un VUS Ford Escape hybride rechargeable
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-01 / Fourniture d'une souffleuse à neige détachable
- 13.4 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-11 / Fourniture d'une camionnette « heavy duty » – PNBV 9 500 lb
- 13.5 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-12 / Fourniture d'une camionnette – Ford F-150
- 13.6 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-14 / Fourniture de deux minifourgonnettes hybrides rechargeables
- 13.7 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-15 / Fourniture d'une fourgonnette utilitaire – Ford Transit

**14. Eaux**

- 14.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-13 / Fourniture de deux véhicules électriques – Hyundai Kona

**15. Génie**

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-02 / Travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 / Entrepreneur général / Prolongement du réseau d'aqueduc et sanitaire de la rue Chicoine / Règlement n° 1756
- 15.3 Ordres de changements n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry / Règlement n° 1766
- 15.6 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-08 / Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de déploiement d'un lien de fibre optique entre le Centre multisports et le lot 4 559 873

**16. Aménagement du territoire**

- 16.1 Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec / Volet VI « maisons lézardées » / Participation et demande d'aide financière / Programmation 2021-2022
- 16.2 Redéveloppement / Contributions pour fins de parcs / 2250, rue Chicoine / Lot 6 378 592
- 16.6 Ratification et octroi de contrats / Technologies Bionest inc. / Entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet

**17. Environnement**

- 17.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-67 / Programme de suivi de l'érosion des berges à la suite des travaux de stabilisation du talus de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne

**18. Réglementation**

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1275-295 / Zonage / Dispositions relatives à l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution / Modification de la grille des usages et normes de la zone H1-750-A / Secteur Harwood/De Lotbinière
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-295 / Zonage / Dispositions relatives à l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution / Modification de la grille des usages et normes de la zone H1-750-A / Secteur Harwood/De Lotbinière
- 18.3 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-292 / Zonage / Omnibus / Abrogation / Marge / Zone H1-325 / Usages permis (C3) et (C4) / Zones C2-708 et H5-755
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1270-67 / Urbanisme / Retrait des lots 1 674 744, 1 674 747 et 1 674 756 de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » et inclusion dans l'aire d'affectation « Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) » / Partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-39 / Stationnement (RMH-330) Remplacement de l'interdiction de stationnement limitée / Rue Gagné
- 18.6 Adoption de projet / Règlement n° 1701-02 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1701-02 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1273-13 / Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Exclusion / Terrains acquis par la Ville
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1273-13 / Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Exclusion / Terrains acquis par la Ville

**19. Direction générale**

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Citoyens**

**22. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

**21-02-110 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**21-02-111 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**21-02-112 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne poinsettias 2021 / Commandite**

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

CONSIDÉRANT que la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (MSPVS) se spécialise dans les soins de fin de vie afin de soulager la douleur et d'accompagner les patients, les familles et les proches;

CONSIDÉRANT que plus de 250 bénévoles travaillent à la MSPVS et que dans les faits 20 % des heures travaillées de ces bénévoles proviennent de gens habitant la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion bénéficient des services et du soutien offerts par la MSPVS;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite dans le cadre de sa campagne de poinsettias 2021.

« ADOPTÉE »

**21-02-113 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Projet de soutien à l'autonomie des personnes âgées / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Hôpital du Suroît dans le cadre de sa campagne de financement en lien avec son projet de soutien à l'autonomie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette campagne est d'amasser 150 000 \$;

CONSIDÉRANT que 191 citoyens de Vaudreuil-Dorion ont contribué à un apport de 9 716 \$ à cette campagne de financement;

CONSIDÉRANT que la Montérégie-Ouest affiche un fort taux de vieillissement;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 000 \$ soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît à titre d'aide financière dans le cadre du projet de soutien à l'autonomie des personnes âgées.

« ADOPTÉE »

**21-02-114 Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / Contestation de l'évaluation foncière**

CONSIDÉRANT le recours intenté par Robert Gerald Miller Holdings Ltd à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation à l'égard de l'immeuble situé au 1000, avenue Saint-Charles (matricule 6230-07-2111), dans le dossier SAI-M-295056-2002 du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur de la Ville pour qu'un avocat soit mandaté afin d'assurer sa représentation devant le TAQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme DHC Avocats soit mandatée afin de conseiller l'évaluateur de la Ville et, le cas échéant, représenter la Ville dans tout recours déposé à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6230-07-2111.

« ADOPTÉE »

**21-02-115 Réclamation / Approbation du règlement hors cour / 710, rue Valois / Dossier n° 760-22-011452-193**

CONSIDÉRANT le recours en intervention forcée intenté par Conception Yves Bergeron inc. à l'encontre de la Ville dans le dossier n° 760-22-011452-193 du district de Beauharnois de la Cour du Québec, chambre civile;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) représente la Ville dans ce dossier et qu'elle a conclu avec la partie requérante une entente pour le règlement hors cour de ce dossier, et ce, pour un montant total de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée l'entente de règlement hors cour de la MMQ dans le dossier n° 760-22-011452-193 du district de Beauharnois de la Cour du Québec, chambre civile.

« ADOPTÉE »

**21-02-116 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 3 février 2021.

« ADOPTÉE »

**21-02-117 Service des travaux publics / Embauche / Mécanicien**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 5 février 2021 dans le cadre du processus de sélection;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Michael Tourigny soit nommé au poste régulier de mécanicien au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 16 février 2021, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Tourigny aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Tourigny.

« ADOPTÉE »

**21-02-118 Adoption / Politique portant sur le télétravail**

CONSIDÉRANT les mesures décrétées par les autorités gouvernementales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le télétravail a été rendu obligatoire pour les fonctions dont la nature le permet;

CONSIDÉRANT que le télétravail constitue un mode alternatif de travail permettant d'assurer la continuation des activités de l'organisation municipales dans le respect de sa mission de service aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le télétravail constitue une forme d'organisation du travail qui peut s'avérer avantageuse en d'autres circonstances que celles inhérentes à la pandémie sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'en définir les paramètres afin de permettre aux gestionnaires d'en encadrer la mise en œuvre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la Politique portant sur le télétravail.

« ADOPTÉE »

**21-02-119 Service des loisirs et de la culture / Affectation temporaire au poste de chef de division – Sport et loisirs**

CONSIDÉRANT les responsabilités accrues de nature stratégique confiées à M<sup>me</sup> Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire, dans le contexte de la réflexion relative à la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture en appui au directeur récemment en poste;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de reconnaître la contribution significative de M<sup>me</sup> Marcil dans un contexte où elle conjugue ses nouvelles responsabilités à celles qu'elle assume à titre de chef de division – Culture et vie communautaire de même qu'à celles dont elle prend charge en support à la division – Sport et loisirs en l'absence temporaire de la chef de division;

CONSIDÉRANT l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres et les règles relatives à l'affectation temporaire à des responsabilités en fonction supérieure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'attribution temporaire du salaire prévu à « l'annexe B - classe 16 - échelon 6 » de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur à M<sup>me</sup> Chloé Marcil, et ce, rétroactivement au 8 février 2021 et jusqu'au 20 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-02-120 Service de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Inspectrice municipale 2**

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-838;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Marie Claude Gauthier, directrice du Service de l'aménagement du territoire, et de M. Sébastien Carrière, chef de division – Permis et inspections, datée du 8 janvier 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Claudia Trottier dans son poste d'inspectrice municipale 2;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Trottier.

« ADOPTÉE »

**21-02-121 Service des eaux / Confirmation de poste / Opératrice d'usine d'épuration**

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-461;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de MM. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, et Laurent Pignat, contremaître – Eaux usées, datée du 22 janvier 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Émélie Lavoie dans son poste d'opératrice d'usine d'épuration;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Lavoie.

« ADOPTÉE »

**21-02-122 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 20 janvier 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 20 janvier 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-02-123 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 21 janvier 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des pompiers tenue le 21 janvier 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-02-124 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Chef de section – Programmes aquatiques**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Joëlle Morin, chef de section – Programmes aquatiques au sein de la division – Loisirs du Service des loisirs et de la culture, datée du 29 janvier 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Joëlle Morin, chef de section – Programmes aquatiques au sein de la division – Loisirs du Service des loisirs et de la culture, laquelle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Morin pour son dévouement et le travail accompli au sein de l'organisation au cours de ses trente-cinq années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**21-02-125 Service de l'informatique et de la géomatique / Création de poste / Spécialiste en sécurité informatique**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service de l'informatique et de la géomatique;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de spécialiste en sécurité informatique soit créé au sein du Service de l'informatique et de la géomatique en date de la présente et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 11 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale le 3 février 2021;

QUE ledit poste relève du directeur du Service de l'informatique et de la géomatique;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**21-02-126 Service des communications / Création de poste / Chargé de communications**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service des communications;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de chargé de communications soit créé au sein du Service des communications en date de la présente et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 9 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale le 3 février 2021;

QUE ledit poste relève de la directrice du Service des communications;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**21-02-127 Mesure disciplinaire / Suspension sans solde / Employé n° 461**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, en date du 15 février 2021, laquelle s'inscrit dans le contexte de manquements commis par l'employé n° 461;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employé n° 461 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature et de l'ensemble des faits et des circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 461 soit suspendu sans solde pour une période de cinq jours ouvrables;

QU'il soit de plus décidé que l'employé n° 461 ne puisse, durant la période de suspension sans solde, avoir accès aux sites, bâtiments, locaux ou local du syndicat, propriétés de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE la Ville autorise la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du service concerné à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et le directeur du service concerné et tout autre employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

**21-02-128 Demande d'aide financière / MCC / Programme d'aide aux immobilisations / Volet 1 – Restauration de biens patrimoniaux / Cheminées de la Maison Valois / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite réaliser le projet de restauration des cheminées de la Maison-Valois;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre un programme d'aide financière qui contribuerait à la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT l'importance et la valeur patrimoniale de la Maison-Valois;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la présentation d'une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du volet 1 – Restauration de biens patrimoniaux du programme d'aide aux immobilisations pour le projet de restauration des cheminées de la Maison-Valois;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

« ADOPTÉE »

**21-02-129 Octroi de contrat / 401-120-21-01 / Gestion et animation numérique / Plate-forme web Je suis MOZAIK / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'aspiration « Propulser la culture » contenue à la Planification stratégique de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser le milieu culturel et de s'assurer de son implication;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un organisme culturel du milieu pour assurer la gestion et l'animation numérique de la plateforme web Je suis Mozaïk;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'organisme Coopérative de solidarité Csur la télé (Csur la télé);

CONSIDÉRANT que le paragraphe 2.2 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (LCV) permet d'octroyer de gré à gré les contrats dont l'objet est la fourniture de services conclu avec une coopérative de solidarité qui répond aux conditions y décrites;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la LCV permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Csur la télé pour la gestion et l'animation numérique de la plate-forme web Je suis Mozaïk, pour la période du 22 février 2021 au 21 février 2022, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE soit autorisée, à cette fin, une dépense de 30 000 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-02-130 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-10 / Services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 26 janvier 2021, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n°401-110-21-10 à l'égard des services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

**21-02-131 Résiliation de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-28 / Fourniture d'un VUS Ford Escape hybride rechargeable**

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-232 concernant l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'un VUS – Ford Escape hybride rechargeable;

CONSIDÉRANT qu'en raison des informations reçues du fournisseur en date du 13 janvier 2021 à l'effet que ce véhicule ne sera disponible que vers le mois de décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le délai de livraison de 150 jours prévu au contrat est expiré;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit résilié à toutes fins que de droit, en date des présentes, le contrat adjudgé par la résolution 20-03-232 à Avantage Ford inc. pour la fourniture d'un VUS – Ford Escape hybride rechargeable 2020;

« ADOPTÉE »

**21-02-132 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-01 / Fourniture d'une souffeuse à neige détachable**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une souffeuse à neige détachable, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 1<sup>er</sup> février 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par J.A. Larue inc., 3003, avenue Watt, Québec (Québec), G1X 3W2, pour la fourniture d'une souffleuse à neige détachable de marque Larue, modèle D30, année 2021 neuve, et ce, pour un montant de 148 947,81 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-01;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-02-133 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-11 / Fourniture d'une camionnette « heavy duty » – PNBV 9 500 lb**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une camionnette « heavy duty » – PNBV 9 500 lb, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 4 février 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-11;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'une camionnette Ford F-250 « heavy duty » – PNBV 9 500 lb neuve, année 2021 ou plus récente, et ce, pour un montant de 53 691,03 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-11;

QUE cette acquisition ainsi qu'une dépense ne dépassant pas 5 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les accessoires et fournitures connexes (boîte fermée, flèche de signalisation et coffre de rangement) soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**21-02-134 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-12 / Fourniture d'une camionnette – Ford F-150**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 4 février 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-12;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'une camionnette Ford F-150 neuve, année 2021, et ce, pour montant de 50 929,33 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-12;

QUE cette acquisition ainsi qu'une dépense ne dépassant pas 4 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les accessoires et fournitures connexes (boîte fermée, flèche de signalisation et coffre de rangement) soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**21-02-135 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-14 / Fourniture de deux minifourgonnettes hybrides rechargeables**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de deux minifourgonnettes hybrides rechargeables, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-14;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Vaudreuil Chrysler Dodge Jeep Ram (11773500 Canada inc.), 115, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, (Québec), J7V 5V5, pour la fourniture de deux Chrysler Pacifica Hybrid Touring neuves, année 2021, et ce, pour un montant de 101 599,26 \$, incluant les taxes applicables et les rabais incitatifs gouvernementaux, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-14;

QUE ces acquisitions ainsi qu'une dépense ne dépassant pas 10 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les accessoires et fournitures connexes (coffre de rangement et protection de l'habitacle) soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**21-02-136 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-15 / Fourniture d'une fourgonnette utilitaire – Ford Transit**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire – Ford Transit, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 février 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-15;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ford Île-Perrot inc., 30, boulevard Don Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire – Ford Transit neuve, année 2021, et ce, pour un montant de 64 974,14 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-15;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-02-137 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-13 / Fourniture de deux véhicules électriques – Hyundai Kona**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de deux véhicules électriques – Hyundai Kona, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 février 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-13;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Hyundai West-Island, 1585, boulevard Hymus, Dorval (Québec), H9P 1J5, pour la fourniture de deux véhicules Hyundai Kona EV Preferred neufs, année 2021, et ce, pour un montant de 82 535 \$, incluant les taxes applicables et les rabais incitatifs gouvernementaux, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-13;

QUE ces acquisitions ainsi qu'une dépense ne dépassant pas 10 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les accessoires et fournitures connexes (coffre de rangement et protection de l'habitacle) soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**21-02-138 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-02 / Travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 février 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-21-02;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Camara, 711, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, pour un montant de 199 999,01\$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

**21-02-139    Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 /  
Entrepreneur général / Prolongement du réseau d'aqueduc et sanitaire de  
la rue Chicoine / Règlement n° 1756**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Prolongement du réseau d'aqueduc et sanitaire de la rue Chicoine - appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 » totalisant un montant de 10 654,86 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-02-140    Ordres de changements n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.01 /  
Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement  
d'une partie du chemin Dumberry / Règlement n° 1766**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry - appel d'offres n° 401-110-19-R1766.01 » totalisant un crédit au montant de 187,50 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-02-141    Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-08 / Services  
professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des  
travaux de déploiement d'un lien de fibre optique entre le Centre  
multisports et le lot 4 559 873**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du déploiement d'un lien de fibre optique entre le Centre multisports et le lot 4 559 873, une seule soumission a été reçue et par la suite ouvertes le 27 janvier 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le courriel de demande de prix n° 401-110-21-08;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Stantec experts-conseils Itée, 375, boulevard Roland-Therrien, local 400, Longueuil (Québec), J4H 4A6 pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du déploiement d'un lien de fibre optique entre le Centre multisports et le lot 4 559 873, et ce, pour un montant de 36 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-02-142 Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec / Volet VI  
« maisons lézardées » / Participation et demande d'aide financière /  
Programmation 2021-2022**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 1794 instaurant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est prévaluée des sommes offertes par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire ce programme pour la période 2021-2022;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit signifiée à la Société d'habitation du Québec la volonté de la Ville de reconduire ce programme pour 2021-2022;

QU'une somme de 60 000 \$ soit réservée à cette fin à même le surplus accumulé non affecté.

**« ADOPTÉE »**

**21-02-143 Redéveloppement / Contributions pour fins de parcs / 2250, rue Chicoine /  
Lot 6 378 592**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2020-10762 d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 6 378 592;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT la création du lot 6 378 592 d'une superficie de 31 201,9 mètres carrés résultant de la fusion du lot 3 666 604 (7 349,8 mètres carrés) et d'une partie du lot 3 666 605 (23 852,1 mètres carrés);

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 6 378 592 lors de la demande du permis en 2020 est de 1 126 425,70 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 119 401,12 \$, correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.06;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 9 434,50 \$ a été versé en 2006 lors d'une opération cadastrale créant les lots 3 666 599 à 3 666 604 d'une superficie totale de 44 282,4 mètres carrés, soit 0,21 \$ par mètre carré;

CONSIDÉRANT qu'au prorata, un montant de 1 543,46\$ a été versé en 2006 pour le lot 3 666 604 d'une superficie de 7 349,8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, le montant à verser est de 117 857,66 \$ (119 401,12 \$ moins la portion du montant déjà cédée de 1 543,46 \$);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 117 857,66 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-02-144 Ratification et octroi de contrats / Technologies Bionest inc. / Entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n°1607 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-190 octroyant à Technologies Bionest inc. un contrat de services prenant fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ c. Q-2, r.22) oblige la Ville à prendre à sa charge l'entretien desdits systèmes;

CONSIDÉRANT que les Règlements n<sup>os</sup> 1788 et 1802 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux, respectivement en vigueur pour les années 2020 et 2021, mettent à la charge des contribuables concernés les sommes payées par la Ville pour cet entretien;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 2 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet, lorsque les éléments y mentionnés sont réunis, d'octroyer de gré à gré un contrat avec un fournisseur unique et que le paragraphe 9 de ce même article le permet également si l'objet du contrat est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT les offres de services d'entretien par Technologies Bionest inc. pour les années 2020 et 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifié le contrat octroyé à Technologies Bionest inc. et autorisée la dépense de 33 564,46 \$, incluant les taxes applicables, pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet effectué en 2020;

QUE soit octroyé le contrat à Technologies Bionest inc. pour ledit entretien pour l'année 2021, et ce, conformément à l'offre de services datée du 29 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**21-02-145 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-67 / Programme de suivi de l'érosion des berges à la suite des travaux de stabilisation du talus de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'en réponse à une demande de prix pour les services professionnels en vue de la mise en place d'un programme de suivi de l'érosion des berges à la suite des travaux de stabilisation du talus de la rivière Quinchien, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 janvier 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans dans le courriel de demande de prix n° 401-110-20-67;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Avizo Experts-Conseils inc., 1125, rue de Cherbourg, Sherbrooke (Québec), J1K 0A8, pour les services professionnels en vue de la mise en place d'un programme de suivi de l'érosion des berges à la suite des travaux de stabilisation du talus de la rivière Quinchien, et ce, pour un montant de 27 482,50 \$, excluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

**21-02-146 Adoption de projet / Règlement n° 1275-295 / Zonage / Dispositions relatives à l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution / Modification de la grille des usages et normes de la zone H1-750-A / Secteur Harwood/De Lotbinière**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-295 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Prévoir des dispositions particulières concernant l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H1-750-A pour y permettre l'usage « enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) », ainsi que les normes applicables à cet usage. »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-02-147 Avis de motion / Règlement n° 1275-295 / Zonage / Dispositions relatives à l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution / Modification de la grille des usages et normes de la zone H1-750-A / Secteur Harwood/De Lotbinière**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Prévoir des dispositions particulières concernant l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H1-750-A pour y permettre l'usage « enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) », ainsi que les normes applicables à cet usage. ».

**21-02-148 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-292 / Zonage / Omnibus / Abrogation / Marge / Zone H1-325 / Usages permis (C3) et (C4) / Zones C2-708 et H5-755**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2021 le premier projet de règlement le n° 1275-292 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 4 février 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-292 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Abroger la marge de recul avant maximale exigée dans la zone H1-325
- Abroger les usages C3 et C4 dans les grilles des usages et normes C2-708 et H5-755 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**21-02-149 Adoption / Règlement n° 1270-67 / Urbanisme / Retrait des lots 1 674 744, 1 674 747 et 1 674 756 de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » et inclusion dans l'aire d'affectation « Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) » / Partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2021 le projet de règlement n° 1270-67 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 4 février 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-67 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de retirer de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » les lots 1 674 744, 1 674 747 et 1 674 756 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) » ».

« ADOPTÉE »

**21-02-150 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-39 / Stationnement (RMH-330) Remplacement de l'interdiction de stationnement limitée / Rue Gagné**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1694-39 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de remplacer l'interdiction limitée de stationnement sur la rue Gagné et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-02-151 Adoption de projet / Règlement n° 1701-02 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1701-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie; de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-02-152 Avis de motion / Règlement n° 1701-02 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1**

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie; de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

**21-02-153 Adoption de projet / Règlement n° 1273-13 / Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Exclusion / Terrains acquis par la Ville**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1273-13 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin d'exclure la contribution pour fins de parcs pour toute acquisition d'un terrain par la Ville »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**21-02-154 Avis de motion / Règlement n° 1273-13 / Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Exclusion / Terrains acquis par la Ville**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin d'exclure la contribution pour fins de parcs pour toute acquisition d'un terrain par la Ville.

**21-02-155 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**21-02-156 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**21-02-157 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 18 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier